



AVIS DE COURSE

25 – 26 – 27 septembre 2026

L'épreuve « La Chrono 6.50 » est organisée par la Classe Mini en collaboration avec la Société Nautique de Larmor Plage (SNL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile.



Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessibles à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse, indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La course :

Il s'agit d'une course « contre la montre », pour les Mini 6.50 sur un parcours autour de l'île de Groix. Durant les trois jours de l'épreuve, les concurrents pourront effectuer autant de fois qu'ils le veulent le parcours en prenant le départ quand ils le désirent et dans le sens qu'ils désirent durant les heures d'ouverture de la ligne. Les coureurs auront donc toute la liberté d'établir leur propre stratégie de course avant de se mesurer au chrono.

Dates : 25-26-27 septembre 2026

1 Règles

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile,
- Les Règlements Mini et la Jauge Mini 2026 – épreuve de catégorie D,
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrent.e.s non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- Le règlement pour prévenir les abordages en mer (RIPAM),
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course.

En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra.

2 Instructions de course (IC)

Les IC seront disponibles à partir du jeudi 24 septembre. Elles seront affichées au tableau officiel, situé au PC course, à la Société Nautique de Larmor Plage.

Toutes les informations affichées sur le tableau officiel seront diffusées simultanément sur le groupe Whatsapp « La Chrono 6.50 2026 Officiel » à partir de début septembre.

3 Communication

[DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 Admissibilité & Inscriptions

La Chrono est ouverte aux voiliers conformes au Règlement (épreuve de niveau D) et à la Jauge Mini édition 2026, et ayant été admis à participer par l'organisateur et les Autorités maritimes.

Les concurrent.e.s devront être licencié.e.s de la FFVoile* ou de l'autorité sportive de leur pays** et être membres de la Classe Mini (1 membre par bateau suffit).

* - Pour chaque concurrent.e majeur.e en possession d'une licence Club FFVoile, la licence mention « compétition » ou « pratiquant »

- Pour chaque concurrent.e mineur.e en possession d'une licence Club FFVoile, la licence mention « compétition » valide ou la licence mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du/de la sportif.ve mineur.e.

** Pour chaque concurrent.e n'étant pas en possession d'une licence FFVoile :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2.000.000 d'euros.
- Pour les mineur.e.s, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du/de la sportif.ve mineur.e.

En cas de non-respect d'un de ces points, les skippers seront automatiquement exclus de l'épreuve. Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription sans avoir à justifier leur décision.

5 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de **150€** par Mini 6.50 et **30€** par navigant.e.

Pour que l'inscription soit prise en compte (y compris en liste d'attente), il est impératif que :

- Le formulaire d'inscription soit dûment complété,
- Les droits d'inscription du bateau et du skipper soient acquittés

En cas de désistement avant le 24 août 2026, 30€ seront retenus comme frais de dossier.

Après le 24 août 2026, il n'y a pas de remboursement (sauf cas de force majeure).

Les concurrents sur la liste d'attente seront intégralement remboursés.

Date d'ouverture des inscriptions :

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 15 mai 2026. Pour rappel, une inscription ne peut être considérée que si le bulletin d'inscription est rempli et les frais d'inscription réglés.

Date limite d'inscription :

La date de clôture d'inscription d'un bateau est fixée au lundi 14 septembre 2026.

Au-delà de cette date, le Comité d'organisation se réserve la possibilité d'accepter ou refuser des concurrents.

Nombre d'inscrits :

Le nombre de **bateaux** participants est limité à **40** mais le nombre de concurrents est illimité*.

** le classement étant fait par rapport au nom du bateau, il est possible de prêter votre bateau !*

6 Publicité [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie par l'autorité organisatrice.

7 Programme [DP] [NP]

Le PC course sera situé à la Société Nautique de Larmor Plage (SNL), 56260 Larmor Plage.

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météo.

Jeudi 24 septembre	10h00 – début des confirmations des inscriptions et des contrôles de sécurité 16h00 – heure limite d'arrivée des bateaux et émargement skippers 18h30 – briefing skippers et fin des contrôles de sécurité 19h30 – apéritif
Vendredi 25 septembre	9h00 – briefing météo, émargement 10h00 – ouverture de la ligne

	20h00 – fermeture de la ligne, BBQ
Samedi 26 septembre	9h00 – ouverture de la ligne 20h00 – fermeture de la ligne, repas des équipages
Dimanche 27 septembre	9h00 – ouverture de la ligne 16h00 – fermeture de la ligne 17h00 – remise des prix

Les concurrents devront être présents aux briefings et réceptions officielles (voir programme).

Accueil des bateaux :

Les bateaux inscrits à La Chrono 6.50 seront accueillis gratuitement au Port de KERNEVEL, à Larmor Plage du dimanche 13 septembre au vendredi 3 octobre 2026 (inclus).

Il est demandé aux concurrents d'annoncer à l'organisateur la date et l'heure prévue d'arrivée.

Dans tous les cas, il est obligatoire pour chaque bateau concurrent de se déclarer au bureau du port dans les plus brefs délais après son arrivée.

Contrôle de l'équipement :

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du jeudi 24 septembre 2026 à 16h. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

Limitation de sortie de l'eau :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

8 Classements

Classement général :

Le classement général sera établi **par bateau**. Pour être admissible au classement général, un bateau devra être classé sur 4 courses minimum durant l'épreuve avec, au minimum, un tour par jour (peu importe le skipper). Le classement général prendra en compte :

- Le meilleur temps de course du jour 1
- Le meilleur temps de course du jour 2
- Le meilleur temps de course du jour 3
- Le meilleur temps de course du jour 1, du jour 2 ou du jour 3 non précédemment pris en compte.

Au terme des trois jours de l'épreuve, 10 prix seront décernés :

- Classement général

- Aux trois premiers bateaux du classement Mini 6.50 Proto
- Aux trois premiers bateaux du classement Mini 6.50 Série
- Trophée Alain Pointet Mini 6.50*

Les gagnants des trophées seront les deux skippers en Mini 6.50, un en proto et un en série, à avoir effectué le meilleur temps absolu de l'édition **en solitaire**.

Temps de référence absolu série : Benoît SINEAU (FRA 915), édition 2016,

3h01'15''

Temps de référence absolu proto : Yves LE BLEVEC (FRA 624), édition 2007,

2h40'34''

* En hommage à Alain Pointet dit « Béro », coureur, jaugeur et administrateur de la Classe Mini, décédé au printemps 2002.

- Trophées « Good Perf » remis par le vainqueur en prototype et le vainqueur en série

Validation des milles en course :

La Chrono est une course qualificative de 100 milles validés par la Classe Mini.

Attention : seuls les concurrents ayant terminé au moins 4 tours sur le même bateau pourront prétendre à la validation des milles.

9 Protection des données

Droits à l'image et à l'apparence :

En participant à cette épreuve, le.la concurrent.e et ses représentant.e.s légaux.les autorisent automatiquement l'Autorité organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos ou films, et d'autres reproductions de lui.elle-même pris lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la production de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le.la concurrent.e et ses représentant.e.s légaux.les consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de Classe Mini – 22 avenue de la Perrière – 56100 Lorient

logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10 Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent.e accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Les concurrent.e.s s'engagent à avoir un comportement responsable quant à leur sécurité et à celle d'autrui, notamment au retour de mer (et après les festivités).

Les contacts de La Chrono :



Email : lachrono@classemini.com pour vos questions ou votre inscription (voir formulaire ci-après).

Adresse postale : Classe Mini – 22 avenue de la Perrière –
56100 Lorient

Téléphone : +33 954 54 83 18 ou +33 603 82 25 64

INSCRIPTION

[Chrono 6,50 2026 – Remplir le formulaire](#)

Modalités de paiements :

Minimum skipper + bateau soit 180 €

Autre Document à fournir :

Afin de valider l'inscription à la Chrono 6.50 2026, le/la skipper principal.e devra remplir un Bilan Carbone associé à son projet Mini. Ce Bilan Carbone se présentera sous la forme d'un tableau, sera envoyé lors de l'inscription et devra être rempli et transmis au plus tard le 31 août 2026 (temps estimé pour le remplissage des données : 1h30).



Relevé d'identité bancaire / *Bank details*

Titulaire du Compte <i>Accountholder</i>	ASSOCIATION CLASSE MINI TRANSAT		
Code Banque <i>Bank code</i>	13807		
Code guichet <i>Sort code</i>	10953		
Compte N° <i>Account nb</i>	76001395205	Clé RIB	36
Domiciliation <i>Bank domiciliation</i>	BPGO LORIENT		
IBAN	FR76 1380 7109 5376 0013 9520 536		
SWIFT (BIC)	CCBPFPPNAN		

Merci de remplir ce formulaire d'inscription et d'effectuer le virement bancaire (indiquer le numéro du bateau ainsi que le nom du skipper dans le libellé) pour valider votre inscription.

PRESCRIPTIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE (FFVOILE)
AUX REGLES DE COURSE A LA VOILE 2025-2028

Version du 15 octobre 2024

Prescription de la FFVoile à la règle 25.1 (*Avis de course, instructions de course et signaux*)

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs. Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1. Ces documents types sont téléchargeables sur l'espace arbitrage de la FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 60.5(d) (*Décisions des réclamations concernant les règles de classe*)

Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation concernant une règle de classe.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 65.1 (*Responsabilité légale*)

Toute question ou demande relative à la responsabilité légale résultant d'un incident alors qu'un bateau était soumis aux règles de course à la voile relève de la juridiction des tribunaux compétents et ne peut être examinée et traitée par un jury. Un bateau qui effectue une pénalité ou abandonne n'admet pas de ce fait qu'il a enfreint une règle ou qu'il a engagé sa responsabilité légale.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 70.3(b) (*Appels et demandes auprès d'une autorité nationale*)

La suppression du droit d'appel est soumise à un accord écrit de la FFVoile, obtenu au moins 2 mois avant la compétition. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 76.1 (*Exclusion de bateaux ou de concurrents*)

Une autorité organisatrice ou un comité de course ne doit pas rejeter ou annuler l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent qui est éligible selon l'avis de course et les instructions de course pour une raison arbitraire.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 78.1 (*Conformité aux règles de classe ; certificats*)

Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 86.3 (*Modifications aux règles de course*)

Une autorité organisatrice qui désire modifier une des règles listées en 86.1(a) pour développer ou expérimenter des règles proposées doit au préalable soumettre les modifications à la FFVoile pour obtenir son accord écrit et lui rendre compte des résultats dès la fin de la compétition. Cette autorisation doit être mentionnée dans l'avis de course et les instructions de course et être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 88.2 (*Modifications ou suppression des prescriptions nationales*)

Aucune prescription de la FFVoile ne doit être modifiée ou supprimée dans les instructions de course, sauf pour les compétitions pour lesquelles un jury international a été nommé. Dans ce cas, les prescriptions marquées d'un astérisque (*) ne doivent être ni modifiées ni supprimées dans les instructions de course. (Seule la traduction officielle des prescriptions téléchargeable sur l'espace arbitrage de la FFVoile doit être utilisée pour l'application de la règle 90.2(b)).

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 91(a) (*Nombre minimal de membres du jury*)

Le jury doit être composé d'un nombre minimal de membres conforme aux dispositions des règlements fédéraux de la FFVoile, sauf dérogation accordée par la FFVoile.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 91(b) (*Désignation d'un jury international*)

La désignation d'un jury international conforme aux exigences de l'annexe N est soumise à l'accord écrit préalable de la FFVoile. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

Prescription de la FFVoile au préambule de l'annexe R (*Procédures pour les appels et les demandes*)

Les appels doivent être adressés à : Fédération Française de Voile, Jury d'Appel - 17 rue Henri-Bocquillon, 75015 Paris – adresse mail : jury.appel@ffvoile.fr en utilisant de préférence le formulaire d'appel téléchargeable sur l'espace arbitrage de la FFVoile.